

Quelques repères historiques...

La FSU dans l'histoire du syndicalisme...

- **19ème siècle** : créations d'amicales ou "sociétés amicales", associations dont le but est la protection mutuelle de ses membres.
- **1884** : la loi Waldeck-Rousseau permet aux syndicats ou associations professionnelles de se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement...
- **1901** : loi sur les associations.
- **1910** : création de la Fédération de l'Enseignement
- **1921** : la Fédération de l'enseignement rejoint la CGTU.
- **1930** : création de la FGE (fédération générale de l'enseignement).
- **1945** : création de la FEN (Fédération de l'éducation nationale), puissante fédération de syndicats de l'Éducation nationale, de la recherche et de la culture, et du SNI (syndicat national des instituteurs).
- 1991 : lors du congrès de la FEN à Clermont Ferrand, des syndicats, tendances et sections départementales minoritaires de la FEN rédigent la "**Charte de Clermont-Ferrand**". Il s'agit de proposer un nouveau fédéralisme, (libre administration des syndicats et souveraineté dans leur champ de responsabilité...).
- **1992** : exclusion du SNES et du SNEP de la FEN, lors d'un congrès extraordinaire à Créteil.
- **15 avril 1993** : 12 syndicats nationaux déjà existants (SNES, SNEP, ...) ou nouvellement créés par les militants des courants de pensée Unité et Action et École émancipée (SNUipp, SNASUB, SNICS, SNUASEN...) lancent un appel "à la construction d'un nouveau fédéralisme revendicatif, proche des personnels, unitaire, pluraliste".
La FSU (fédération syndicale unitaire) est née et devient aussitôt la première fédération de l'éducation nationale, devant la FEN.
- **Mars 1994** : congrès fondateur de la FSU à Mâcon. Il définit les statuts (vote à 70% de toutes les décisions) et la plate-forme revendicative.
- **Janvier 1995** : la FSU entre au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. Elle participe très activement à la mobilisation contre le plan Juppé de réforme des retraites et de la protection sociale en décembre.
- **Décembre 1996** : la FSU devient la première organisation syndicale dans la fonction publique de l'Etat.
- **2000** : dissolution de la FEN.
- **2001** : lors du congrès de la Rochelle, la FSU étend son champ de syndicalisation à l'insertion professionnelle en accueillant le SNU-ANPE. Gérard Aschieri devient secrétaire général. Le SNETAA (syndicat des lycées professionnels) disparaît au profit du SNUEP.
- **Printemps 2003** : la FSU est un des principaux moteurs de l'action contre la réforme des retraites et la décentralisation.
- **Février 2004** : lors du congrès de Perpignan, la FSU s'ouvre aux trois fonctions publiques. Plusieurs syndicats (territoriale, agriculture, environnement...) issus de la CFDT ont choisi de rejoindre la FSU entre 2001 et 2004.
- **2005** : la FSU prend toute sa place dans la lutte contre le CPE.
- **2007** : congrès de Marseille.
- **Janvier 2010** : prochain congrès de la FSU qui décidera des prochaines orientations syndicales pour les 3 années suivantes...

Bref historique du SNU.ipp...

- **1935/36** : création du Syndicat National des Instituteurs (SNI).
- **1948** : création de la FEN, et choix de l'autonomie après consultation des syndiqués.
- **1992** : congrès de la FEN à Créteil : exclusion du SNES et du SNEP.
- **avril 1993** : création de la FSU.
- **juin 1993** : création du SNUipp.
- **décembre 1993** : la FSU devient la première fédération dans l'enseignement lors des élections professionnelles.
- **1996** : le SNUipp devient le premier syndicat dans les écoles.
- **décembre 2008** : Le SNUipp obtient, lors des élections professionnelles, 48,56% des voix nationalement (soit 6 sièges sur 10 à la CAPN) et 61,47% en Seine-Saint-Denis (soit 8 élus sur 10 à la CAPD).

Se syndiquer un acte essentiel dans un contexte de régressions sociales

Difficultés du syndicalisme Français

- La France, est un pays où le taux de syndicalisation est l'un des plus faibles d'Europe. **8% des salariés sont syndiqués en France (5% dans le privé, 15% dans le public).**
- Le paysage syndical français est très fragmenté avec au moins huit grandes organisations : CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA.

L'audience des syndicats et leur forte capacité à mobiliser dépassent de beaucoup la réalité de leurs forces organisées. Le faible taux de syndicalisation constitue une difficulté majeure à la création du rapport de forces.

Celles et ceux qui pensent qu'il vaut mieux une force qui réunit la majorité des collègues à la fois pour débattre, réfléchir, proposer et agir, ont toute leur place à la FSU. La force du syndicalisme repose sur sa capacité à réunir les collègues. Nos prochains congrès vont d'ailleurs se pencher sur la question de «comment poursuivre les rapprochements syndicaux».

La difficile construction de l'unité syndicale

L'unité d'action est difficile à construire et la responsabilité des éventuels échecs revient toujours aux organisations les plus fortes (la CGT et la FSU par exemple...).

Néanmoins c'est bien grâce à ces fortes organisations syndicales, représentatives et puissantes, que l'unité d'action prend toute sa force. Alors, oui, nous sommes obligés parfois d'être très «patients», mais nous avons une responsabilité importante dans l'élaboration de cette unité d'action. Nous ne répondons pas aux multiples attaques qui font les «choux gras» des diviseurs.

Dans une période de montée des individualismes, le moindre écueil à la construction de l'action permet de se dédouaner et de ne rien faire. La politique de la droite libérale avec les heures supplémentaires, les primes à l'évaluation CE1 et CM2, les stages de remise à niveau... repose sur la division des personnels.

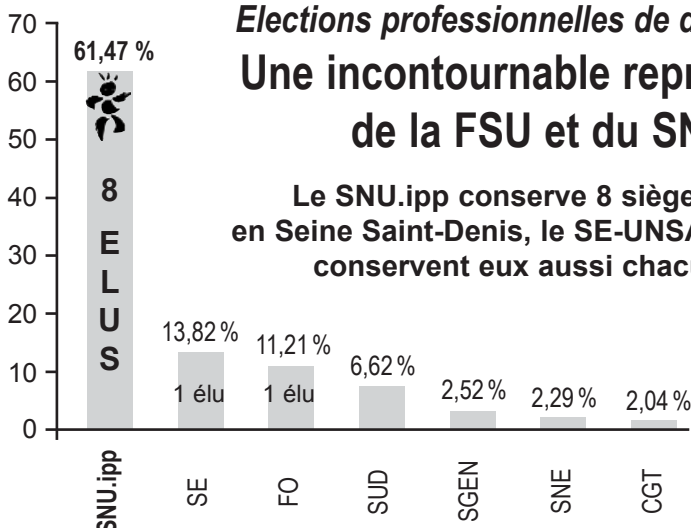
Alors, l'unité d'action des organisations syndicales, oui. Mais le respect de quelques règles simples de refus de la compromission sur le terrain, oui aussi...

Et avant tout, l'acte très simple de base pour que l'unité syndicale ait du sens : se syndiquer !

Rajeunissement de la profession et «transmission du témoin» : Notre profession connaît actuellement un fort rajeunissement. L'institut supérieur du travail a démontré que le taux de syndicalisation chez les moins de 40 ans était actuellement le plus en recul. **A vous de savoir de quoi vous voulez que demain soit fait ! Syndiquez-vous !**

François COCHAIN

CAPD 93



*C'est décidé,
je me syndique !*



Le SNU.ipp en quelques mots...

**Premier syndicat enseignant du premier degré,
le SNU.ipp porte un projet de transformation sociale pour une société
plus égalitaire et plus démocratique...**

La demande sociale envers l'école est très forte car chaque parent sait que c'est l'avenir des jeunes qui est en jeu. Le système éducatif a permis, ces 30 dernières années, une élévation générale du niveau des qualifications. Pourtant, 60 000 élèves sortent du système éducatif sans aucune qualification. Les jeunes sont scolarisés plus longtemps et plus massivement mais l'échec scolaire demeure de façon insupportable. Pour les élèves et leurs parents, l'école et plus généralement les services publics, incarnent, au travers d'un lien social fort, une aspiration à plus d'égalité et de justice. La démocratisation du système éducatif reste encore à faire pour assurer la réussite de tous. L'existence et le développement d'un service public, laïc et national d'Education, sont donc un enjeu important face aux évo-

lutions de notre société. Les dépenses pour l'Education sont fortement marquées par des inégalités sociales et territoriales. Face à l'OMC qui souhaite inscrire les services éducatifs sur la liste à libéraliser dans le cadre de l'AGCS, nous réaffirmons que l'éducation n'est pas une marchandise. Le gouvernement ignore les aspirations des personnels à voir leurs conditions de travail améliorées. Au manque d'ambition des politiques scolaires précédentes s'ajoutent à présent des renoncements à des objectifs de démocratisation fondamentaux. Comme éducateurs nous ne pouvons nous résigner à la prescription libérale selon laquelle il n'y aurait qu'un pauvre avenir pour les enfants des pauvres. Nous œuvrons toujours à une transformation sociale plus générale pour une société égalitaire et démocratique.

Le SNU.ipp, c'est qui ?...

- des milliers de syndiqués qui sont vigilants sur le terrain et réactifs...
- des conseillers dans toutes les villes du département qui font régulièrement remonter les préoccupations et les réalités du terrain au Conseil syndical départemental qui se réunit une fois par mois...
- plusieurs collègues déchargés de classe par l'administration (droit syndical obtenu par la lutte...) pour assurer quotidiennement la permanence à la Bourse du travail de Bobigny et mettre en oeuvre l'action syndicale.
- un bureau départemental qui se réunit hebdomadairement pour mettre à exécution les décisions prises par le Conseil syndical et animer le SNU.ipp 93, ...
- et, peut-être, bientôt vous !...

Tous les militants et responsables du SNU.ipp 93 restent des collègues, personnels du premier degré (de maternelle, de l'élémentaire, des RASED, de l'ASH, ...) qui, en plus d'assumer leur travail dans les écoles, font vivre le syndicat.

Ils ne sont pas rémunérés par le syndicat, mais continuent de percevoir leur traitement intégral de fonctionnaire lorsqu'ils bénéficient d'un temps de décharge syndicale.



Les tendances syndicales dans le SNU.ipp et la FSU

Syndicat et fédération démocratiques, le SNU.ipp et la FSU autorisent le droit de tendance.

Certains militants sont organisés en tendances syndicales que l'on retrouve à l'identique dans le SNU.ipp comme dans la FSU.

Ces tendances sont actuellement au nombre de cinq :

- Unité et Action (U&A)
- École Émancipée (ÉÉ)
- Émancipation
- Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant (PRSI)
- Front Unique (FU)

D'autres militants évoluent hors tendances.

Dans le SNU.ipp 93, deux tendances sont représentées à côté des hors tendances : Unité et Action (80 %) et l'École Émancipée (17 %).

A l'approche de chaque congrès (qui a lieu tout les 3 ans), les syndiqués sont appelés à s'exprimer lors d'un vote d'orientation, dans lequel chaque tendance présente une liste et rédige sa profession de foi.

Se rassembler, débattre et agir

Se syndiquer aujourd'hui pour améliorer demain...

Quelques bonnes raisons de se syndiquer au SNU.ipp...

Ne pas rester isolé et se défendre !

Le SNUipp c'est avant tout des personnes qui, parce qu'elles font le même métier et ont les mêmes préoccupations professionnelles, choisissent de se rassembler pour réfléchir à l'évolution de leur métier, faire des propositions et les faire aboutir, et se défendre en cas de besoin. Défendre des valeurs et les personnels. Mais, se syndiquer, c'est aussi défendre des valeurs : la laïcité, la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité et la transparence dans la gestion des personnels, la démocratie, la justice sociale...

Dans SNUipp il y a Unitaire...

Quand il dit vouloir être le syndicat de toute la profession, le SNUipp ne le fait pas par volonté hégémonique, mais parce qu'il est convaincu que l'unité est la condition primordiale pour faire avancer des revendications définies par et pour toute la profession. C'est aussi considérer que le syndicalisme vise à rassembler une diversité d'individus au delà de leurs différences.

Démocratie, transparence et indépendance...

Syndicat démocratique, le SNU.ipp et la FSU existent avec des «courants de pensée» appelés «tendances». Riche de cette pluralité, c'est sur la base d'une

synthèse largement acceptée par tous (vote à la majorité des 2/3) qu'il construit ses mandats, et se retrouve ainsi le plus en phase avec l'ensemble de la profession...Le souci de l'information et de la transparence est permanent, comme le révèlent les nombreuses et publications nationales, départementales et locales, les envois postaux réguliers, ainsi que la mise en ligne en temps réel des dernières informations...Quant à l'indépendance syndicale c'est défendre les mêmes revendications, quel que soit le gouvernement en place. Cela a toujours été l'attitude du SNUipp.

Ce sont les cotisations des adhérents qui donnent les moyens au syndicat d'informer, d'organiser, de gérer pour mobiliser et défendre la profession.

Sans syndiqués, il n'y a pas de Syndicat, et c'est du nombre de ses syndiqués que le Snuipp tire sa force et son poids face à l'administration et face au gouvernement quel qu'il soit.

Sans syndicat pas d'informations...

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

Rejoignez-nous !...

Participez aux Assemblées Générales de villes

Pas encore syndiqué(e) ?...

.... retournez-nous le bulletin d'adhésion ci-joint. Le choix du prélèvement automatique permet un paiement échelonné en 5 mensualités prélevées en octobre, novembre, puis février, mars et avril, et permet le renouvellement automatique de votre adhésion.

Déjà syndiqué(e) ?...

... prenez, si ce n'est déjà le cas, des responsabilités syndicales : devenez conseiller de ville, élu à la CAPD, membre du bureau de votre section locale ou de la section départementale... Pour cela, participez à la vie locale du syndicat.

